



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180606-CONS-AG-18-059  
-DE  
Date de réception préfecture : 08/06/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 6 juin 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani pour l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noel LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani pour l'exercice 2018**

Le Conseil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique sportive et de construction, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du Sport et notamment, le règlement d'attribution des aides aux associations sportives ;

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia adopté par délibération du Conseil communautaire du 12 avril 2018 ;

Considérant que le dossier de demande est conforme au règlement et qu'il convient d'attribuer une subvention sportive Loi 1901 de vingt-cinq mille quatre cents euros (25 400 €) sur l'exercice budgétaire 2018 ;

Considérant la nécessité d'attribuer ladite subvention par anticipation pour permettre à l'Association Sportive Furiani-Agliani de présenter son dossier devant la Commission de la Direction Nationale de Contrôle et de Gestion (DNCG) de la Fédération Française de Football ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport de présentation n°6 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani d'un montant de vingt-cinq mille quatre cents euros (25 400 €) ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au budget ;

Qu'en application des dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs sera conclue pour l'année sportive 2018-2019, avec l'association pour l'attribution de ladite subvention ;

Conseil du 6 juin 2018

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani pour l'exercice 2018**

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le ..... 08 JUILLET 2018 .....  
Et publication ou notification  
du ..... 11 JUILLET 2018 .....  
Charlotte GAGNE



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**